



*Maison de Retraite Publique*  
*« Groisne Constance »*  
*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A :**

**LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LE BATIMENT EHPAD**

**A l'EHPAD « Groisne Constance »  
Consultation du 03 octobre 2022**

**Date limite de remise des offres : 31 octobre 2022 à 17 heures.**

Le présent règlement de consultation comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché concerne la fourniture d'électricité pour un bâtiment d'hébergement pour personnes âgées dépendantes avec une puissance de 125.

## **Article 2 : Etendue de la consultation des intervenants**

La présente consultation est passée après marché à procédure adaptée.

Après analyse des offres, la consultation peut donner lieu à négociations avec un ou plusieurs candidats. Celle-ci pourra prendre la forme d'une audition, ou d'un échange téléphonique. A l'issue de cette phase l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant quand la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

## **Article 3 : Durée du marché-Délai d'exécution**

La durée du marché figure dans l'acte d'engagement.

## **Article 4 : Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article 5 : Demande dossier**

Le dossier de consultation est à télécharger sur la liste internet de l'établissement : [www.ehpadculhat.fr](http://www.ehpadculhat.fr) , dans la rubrique OUTILS, marchés publics.

## **Article 6 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 1 mois à compter de la date de limite de remise des offres.

## **Article 7 : Présentation des candidatures et des offres.**

Les candidats auront à produire dans une enveloppe cachetée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française :

- ▶ Eléments nécessaires à la sélection des candidatures
  - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants

☒ Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.

☒ Si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L.620.1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché (l'absence d'information sur cet aspect, vaut déclaration implicite que le candidat n'est pas en redressement judiciaire).

☒ Tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients ...).

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

► **Eléments nécessaires aux choix de l'offre**

☒ L'acte d'engagement

☒ Le cahier des charges

☒ Le devis

☒ Un mémoire technique précisant les services disponibles, l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat.

### **Article 8 : Modalités de choix des candidatures et des offres.**

L'EHPAD choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants :

☒ Le montant de la prestation : 60%

☒ Organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi de contrat : 40%

### **Article 9 : Conditions d'envoi et de remise des plis.**

Les propositions sont rédigées en langue française.

Les offres devront être transmises en courrier électronique sur la boîte [finance@ehpadculhat.fr](mailto:finance@ehpadculhat.fr), sous l'intitulé FOURNITURE ELECTRICITE EHPAD CULHAT ou par voie postale en recommandé avec A/R à l'adresse suivante :

**EHPAD Groisne Constance**

**Direction**

**Offre Marché Electricité**

**1 rue de la mairie**

**63350 CULHAT**

Avec la mention « **NE PAS OUVRIR** ».

Avant le jour et l'heure inscrit sur la première page du règlement de la consultation sur place ou par tout moyen faisant date et heure certaine de réception et garantissant la confidentialité.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.